

**ADOPTÉ LE 23 AVRIL 2019**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 5 DU  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ  
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Le 19 février 2019**

**Le comité tient la rencontre n° 5 de 18 h 50 à 19 h 50 dans la salle du Conseil sis au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.**

**Membres présents :**

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)  
M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)  
M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto  
M<sup>me</sup> Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde  
M<sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

**Membres absents :**

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie  
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

**Membres de l'administration présents :**

M<sup>me</sup> Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves  
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim  
M<sup>me</sup> Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves  
M<sup>me</sup> Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, appuyée par M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, propose :

*QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.*

La motion est adoptée.

**2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES NO 3 ET NO 4 DU 11 DÉCEMBRE 2018**

Conseillère Robert, appuyée par M<sup>me</sup> Stephanie Penton, propose :

*QUE les procès-verbaux des rencontres n° 3 et n° 4 du 11 décembre 2018 soient approuvés.*

La motion est adoptée.

4. **RAPPORTS FINANCIERS :**

4.1 **États financiers 2017-2018**

Le surintendant des affaires présente un rapport faisant état d'une comparaison entre les dépenses réelles pour l'enfance en difficulté au budget révisé, et ce pour la période de septembre 2017 à août 2018.

Lors de sa présentation, il apporte des précisions sur les questions posées. À la suite des échanges de vues, conseillère Robert, appuyée par M<sup>me</sup> Stephanie Penton, propose :

*QUE le rapport en date du 19 février 2019 sur les états financiers 2017-2018 pour l'enfance en difficulté soit reçu.*

La motion est adoptée.

4.2 **Budget révisé 2018-2019**

Les membres du comité passent en revue le budget révisé 2018-2019 et lors de sa présentation sur ce dossier, le surintendant des affaires répond aux questions posées.

À la suite des échanges de vues, M<sup>me</sup> Stephanie Penton, appuyée par M<sup>me</sup> Marguerite Schabas, propose :

*QUE le rapport en date du 19 février 2019 sur le budget révisé 2018-2019 pour l'enfance en difficulté soit reçu.*

La motion est adoptée.

## 5. DEVOIR DE RAPPORT À LA SOCIÉTÉ D'AIDE À L'ENFANCE

### 5.1 **Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance (PPN No 9)**

Les membres du comité prennent connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, à titre de renseignement, portant sur les changements apportés par le Ministère mettant en évidence la dernière version de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille qui est entrée en vigueur le 30 avril 2018.

M<sup>me</sup> Marguerite Schabas, appuyée par conseillère Robert, propose par la suite :

*QUE le rapport en date du 19 février 2019 intitulé « Obligation de déclarer le besoin de protection des jeunes à la Société d'aide à l'enfance » soit reçu.*

La motion est adoptée.

### 5.2 **Présentation : Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements**

Lors de sa présentation, M<sup>me</sup> Stephanie Penton, représentante de la Société d'aide à l'enfance, réitère le fait que chaque individu a la responsabilité de protéger les enfants contre toute forme de préjudice, y compris lorsque ces enfants sont victimes de mauvais traitements et de négligence dans leur propre foyer en communiquant promptement à une société d'aide à l'enfance tout soupçon de maltraitance. Puis, elle explique quand et comment un individu doit s'y prendre pour faire une déclaration formelle à la Société d'aide à l'enfance (SAE) voire dans le cas de personnes qui exercent des fonctions professionnelles ou officielles. Elle donne ensuite un aperçu des étapes qu'entreprend la SAE quand celle-ci reçoit une plainte d'un individu quelconque.

Conseillère Robert demande s'il serait possible d'obtenir le nombre de signalements à la SAE à Viamonde. Le surintendant de l'éducation renvoie à la page des faits et chiffres de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. <http://www.oacas.org>

**6. CORRESPONDANCE**

Les membres du comité prennent connaissance de la correspondance suivante :

- i) La lettre du CSViamonde à la ministre Thompson
- ii) La lettre du conseil scolaire Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB. Conseillère Robert, appuyée par Mme Stephanie Penton, propose par la suite :

*QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.*

La motion est adoptée.

**7. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion ayant été traités, conseillère Robert, appuyée par M<sup>me</sup> Stephanie Penton, propose :

*QUE la réunion soit levée.*

La motion est adoptée.

**Le surintendant de l'éducation  
par intérim,**

**Le coprésident du comité,**

**Michel Laverdière**

**Benoit Fortin**